



Conseil municipal de la ville de Soorts-Hossegor

Département des Landes (40)

Séance du 22 septembre 2017 à 19 h

Procès-verbal

Le conseil municipal, dûment convoqué le 15 septembre 2017, s'est réuni en séance ordinaire, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Xavier Gaudio, maire.

Nombre de conseillers

en exercice : 19

présents : 16

votants : 19

Présents : Gaudio Xavier, Arbeille Henri, Bart Delphine, Bénétrix Sabine, Dassé Sabine, Gelez Philippe, Gès Christophe, Lagardère Georges, Lalande Françoise, Lartigau Nadine, Messanges Serge, Minvielle David, Montaut Catherine, Péré-Gaudio Marie-Françoise, Sarthou Pierre, Villegier Michel.

Absents représentés : Lacroix Jérôme a donné pouvoir à Christophe Gès, Orgeval Jean-Pierre a donné pouvoir à Péré-Gaudio Marie-Françoise, Servary Pierre a donné pouvoir à Arbeille Henri.

Absents excusés : Aucun

Secrétaire : Sabine Bénétrix

Assiste également Véronique Bois, directrice générale des services.

Le compte rendu du conseil municipal du 30 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

FINANCES

1. Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)

Rapporteurs : Delphine Bart / Xavier Gaudio

Vote : unanimité

Les autorisations de programme et les crédits de paiement suivants sont votés :

Budget principal

N°	Libellé	AP	CP utilisé avant 2017	CP 2017	CP 2018	CP 2019	Total CP
AP14.003	Collecte eaux pluviales	568 480,00	536 295,34	32 184,66			568 480,00
AP14.007	Bourg de Soorts	3 150 000,00	106 667,20	1 245 000,00	1 798 332,80		3 150 000,00
AP14.009	Bd du Front de mer	3 029 100,00	2 841 579,99	187 520,01			3 029 100,00
AP14.010	ALSH	154 692,97	126 950,39	27 742,58			154 692,97
AP15.011	Désensablement pied de dunes	75 000,00		25 000,00	25 000,00	25 000,00	75 000,00
AP15.015	Surpresseur Super Hossegor	90 000,00		90 000,00			90 000,00
AP16.001	VNC 2016	360 000,00	123 807,37	150 000,00	86 192,63		360 000,00
AP16.002	Yacht Club	100 000,00		92 000,00	8 000,00		100 000,00
AP16.003	Sécurisation av. de la Bécasse	1 050 000,00	1 494,72	1 048 505,28			1 050 000,00
AP16.004	Bureaux mairie	650 000,00	15 922,80	634 077,20			650 000,00
AP16.009	Pluvial Soorts	700 000,00		670 000,00	30 000,00		700 000,00
AP17.001	Hôtel de la Forêt	100 000,00		47 500,00	52 500,00		100 000,00
AP17.002	Bâtiment associatif Pédebert	500 000,00		400 000,00	100 000,00		500 000,00
AP17.003	Jaï-Alaï	270 000,00		15 000,00	255 000,00		270 000,00
AP17.004	Vidéo surveillance	290 000,00		250 000,00	40 000,00		290 000,00

Concernant le bourg de Soorts, le maire Xavier Gaudio rappelle que le phasage des travaux a été présenté en commission générale et a été envoyé à l'ensemble des conseillers. Les riverains et les commerçants du bourg de Soorts seront également informés par boitage. L'augmentation des crédits de paiement de cette opération provient de la levée des options et du refus de prise en charge de la maîtrise d'œuvre par le conseil départemental pour la partie voie départementale.

Budget Casino

N°	Libellé	AP	CP utilisé avant 2017	CP 2017	CP 2018	CP 2019	Total CP
AP15.013	Toiture Casino	180 000,00	137 024,00	42 976,00			180 000,00
AP17.003	Ascenseur et accessibilité PMR	300 000,00		50 000,00	250 000,00		300 000,00

Budget Eau

N°	Libellé	AP	CP utilisé avant 2017	CP 2017	CP 2018	CP 2019	Total CP
AP16.004	Eau bourg de Soorts	350 000,00		210 000,00	140 000,00		350 000,00

Budget assainissement

N°	Libellé	AP	CP utilisé avant 2017	CP 2017	CP 2018	CP 2019	Total CP
AP16.010	Assainissement plage naturistes + 32 villas	300 000,00		300 000,00	0,00		300 000,00
AP17.004	Assainissement Soorts	580 000,00		450 000,00	130 000,00		580 000,00

2. Précision sur la délibération du 13 janvier 2017 relative à l'acquisition d'une partie des parcelles cadastrées section AW numéro 323p et 324p

Rapporteur : Xavier Gaudio

Vote : unanimité

Le maire Xavier Gaudio est autorisé à signer les documents inhérents à l'acquisition d'une partie de ces parcelles, dont l'acte définitif.

Pour rappel, le 13 janvier 2017, l'assemblée avait décidé l'acquisition d'une bande de terrain d'environ 125 m² le long de l'avenue de la Bécasse à l'intersection avec l'avenue du Centre. Cela permet l'élargissement du trottoir pour le mettre aux normes PMR et l'aménagement d'un mini-giratoire au carrefour avec l'avenue du Centre.

3. Affectation du compte 471 du Sporting Casino

Rapporteur : Xavier Gaudio

Vote : unanimité

La SE Sporting-Casino est autorisée à payer une facture de 2 976 € ttc par prélèvement sur le compte 471 pour réparer les deux pompes de la piscine (travaux effectués compte tenu de l'urgence de cette réparation).

4. Application du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP) aux cadres d'emplois d'agents de maîtrise et d'adjoints techniques territoriaux

Rapporteur : Xavier Gaudio

Vote : unanimité

L'assemblée décide l'application du RIFSEEP pour les agents des cadres d'emplois Agents de maîtrise et Adjoints techniques territoriaux (JO du 12 août 2017). Le 13 janvier 2017, l'assemblée avait uniquement délibéré sur l'application du RIFSEEP pour les cadres d'emploi qui avaient été listés par la loi.

Il s'agit uniquement de transposer le régime indemnitaire actuel au RIFSEEP : aucune augmentation de primes n'est appliquée.

5. Convention avec le conseil départemental pour la réalisation d'un piézomètre et d'accès au point de surveillance des eaux souterraines du Département

Rapporteur : Philippe Gelez

Vote : unanimité

Le piézomètre actuel utilisé par le Département et l'Agence de l'eau Adour Garonne permettant de recueillir des données tant qualitatives que quantitatives sur l'état des nappes, et de disposer d'une bonne connaissance de la ressource en eau et de son évolution, doit être déplacé puisque la commune a vendu le terrain où il était positionné (terrain des bureaux de la Lyonnaise). L'assemblée décide de mettre à disposition du Département une partie de la parcelle du golf (à proximité immédiate de l'ancien emplacement du piézomètre) pour qu'il puisse y créer un nouveau forage. La commune prendra en charge 25% du coût TTC des travaux.

6. Sollicitation d'une aide financière auprès de MACS au titre des fonds de concours pour les équipements sportifs

Rapporteur : Serge Messanges

Vote : unanimité

L'assemblée sollicite auprès de la communauté de communes MACS l'obtention d'une aide au titre des fonds de concours, pour la couverture du Jai-Alaï. Le montant des travaux étant estimé à 195 500 € ht; la dépense pourrait être subventionnée à hauteur de 40% soit 74 200 €.

Serge Messanges précise que, en fonction de l'avis du nouvel architecte des bâtiments de France, les travaux pourraient être réalisés en avril et mai 2018.

RAPPORTS D'ACTIVITÉ

7. Délégations de services publics :

a) Suez : Eau

Rapporteur : Philippe Gelez

Vote : avis favorable

L'assemblée émet un avis favorable sur le rapport d'activité du service public de l'eau potable remis par le délégataire Suez pour l'exercice comptable du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, ainsi que sur la note de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, et adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Philippe Gelez rappelle que le contrat de DSP Eau a pris effet au 01/01/2014 et arrivera à échéance le 31/12/2024. Le nombre de clients s'élève au 31 décembre 2016 à 4 974 abonnés soit une augmentation de 1,9%.

Les volumes vendus sont de 757 237 m³ (dont 105 474 pour l'arrosage du golf), ce qui représente une consommation supplémentaire de + 2,5% par rapport à 2015 (le golf a par contre utilisé 11 000 m³ de plus qu'en 2015 (saison sèche).

La qualité de l'eau est 100% conforme aux indicateurs de performance (décret du 2 mai 2007).

La longueur totale du réseau de distribution d'eau potable s'élève à 92 064 ml.

En 2016, le volume maximum distribué en période pointe (13 août 2016) a été de 5 047 m³ alors qu'il avait été de 4 500 m³ le 06 août 2015.

Au niveau des travaux, il y a eu 14 réparations sur les fuites sur branchement et 15 sur les fuites sur les réseaux de distribution.

Suez a réalisé des travaux à hauteur de 97 017 € : réhabilitation du réseau du Super Hossegor et travaux sur les pompes de forage du Golf.

Philippe Gelez précise la situation des forages : les deux forages du stade ne sont plus exploités par Suez, et sont mis à disposition de la commune. Trois forages ont été déséquipés (vente de la parcelle à Alternative Foncière du Sud Ouest). Un forage piézométrique est conservé par le conseil départemental et doit être déplacé (voir point de l'ordre du jour n°5). Deux autres forages sont exploités par Suez afin d'arroser le golf.

Philippe Gelez rappelle que la commune achète la totalité de son eau potable au Sydec, à la station d'Angresse autrefois gérée par le SIPEP.

Le maire Xavier Gaudio explique les négociations en cours sur la tarification de l'eau avec le SYDEC, et en particulier la hausse d'environ 0,10 €/m³ de l'achat de l'eau en gros facturée à Suez. Il rappelle que par avenant voté par l'assemblée délibérante le 30 juin 2017, la formule de calcul fixant le prix de l'eau hors taxes a été modifiée, ce qui a permis de limiter la hausse. La négociation porte aussi sur le fait que le SYDEC facture à Suez un prix de vente en gros de l'eau majoré de 0,03 €/m³, alors que cette eau transite par un seul tuyau d'Angresse à Hossegor. Le maire Xavier Gaudio précise que la volonté est d'obtenir une eau de qualité mais au juste prix.

b) Suez : Assainissement

Rapporteur : Philippe Gelez

Vote : avis favorable

L'assemblée émet un avis favorable sur le rapport d'activité du service public de l'assainissement remis par le délégataire Suez pour l'exercice comptable du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, ainsi que sur la note de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, et adopte le rapport sur le prix et la qualité de ce service public.

Philippe Gelez rappelle l'avenant n° 1 prorogeant le contrat de DSP à Suez pour 4 ans (1^{er} janvier 2013 au 13 décembre 2028) et l'instauration d'un fonds de travaux à hauteur de 450 000 € ht. La totalité de ce fonds a été utilisée pour raccorder un secteur entre lac et mer (avenues Côte d'Argent, Palombière, Bouvreuils, Pelotaris, Pinsons, Alouettes, Fauvettes et Mésanges) et pour y poser deux postes de relèvement (avenues des Pelotaris et des Bouvreuils).

Le linéaire total de canalisations s'élève à 70 607 ml ; il existe 343 postes de relèvement. Au 31 décembre 2016, 4 254 usagers étaient desservis (+ 73 par rapport à 2015) et 472 864 m³ étaient assujettis à l'assainissement.

6 034 ml de curage total (préventif et curatif) des réseaux d'eaux usées ont été réalisés ainsi que douze désobstructions.

2 371 ml de réseaux ont été inspectés par des caméras et 89 enquêtes de conformité de branchements ont été réalisées.

54 000 € de renouvellement sur les installations ont été dépensés (2 groupes électrogènes + 2 pompes)

c) SE Sporting Casino

Rapporteur : Xavier Gaudio

Vote : porter à connaissance

Le contrat a été établi pour une durée de 10 ans ; l'échéance est fixée au 30/10/2023.

Les obligations de services n'ont pas changé : heures et jours d'ouverture, nombre de manifestations, utilisation des salons, exploitation de la piscine et des tennis l'été, financement des fonds de travaux.

Les faits marquants de l'année sont le renouvellement d'exploitation des jeux accordée jusqu'au 31 octobre 2021, l'uniformisation des procédures de traitements des caisses et surtout la mise en place de la roulette anglaise électronique qui permet de capter une clientèle de 18 à 30 ans.

Le délégataire participe également à la politique culturelle de la ville grâce aux 35 jours de mise à disposition à titre gratuit des salons où il peut organiser des spectacles, soirées à thèmes, salons etc ...

Au niveau financier, les chiffres suivants sont avancés :

- Le chiffre d'affaires hors Autres recettes et mise à disposition est en progression de 2% par rapport à l'exercice 2015.
- Le produit net de jeux augmente de 2%, le restaurant de 3%, la discothèque de 7% et le bar de 14%.
- Le repositionnement de la restauration dans le courant de l'exercice 2016 (une nouvelle cheffe a été recrutée) ainsi que l'attractivité de la roulette anglaise électronique mise en place courant février 2016 ont entraîné une augmentation de fréquentation de la clientèle, soit 44 874 entrées contre 43 889 en 2015 représentant une augmentation de 2%
- Le produit brut moyen par client en salle des jeux reste cependant identique à N-1 soit 53€.

Concernant le rapport social, l'effectif moyen annuel est de 32 en 2016 contre 31 en 2015.

8. Établissements publics de coopération intercommunale

a) Communauté de communes MACS

Rapporteurs : Delphine Bart/Xavier Gaudio/Henri Arbeille

Vote : porter à connaissance

En 2016, la priorité a été de consolider les compétences déjà transférées et exercées par MACS et d'absorber le transfert des nouvelles compétences obligatoires résultant de la réorganisation territoriale prévue par la loi NOTRe (reprise aux communes des compétences Zones d'activités économiques et Tourisme et création d'une Maison de service au public (MSAP).

Sur une enveloppe globale budgétaire de 70 millions d'euros, la répartition des dépenses d'investissement et de fonctionnement est la suivante :

- 34 % : environnement, déchets, et mobilité durable
- 14 % : voirie, espaces verts
- 10% : éducation, culture et sport
- 20% : développement économique, urbanisme et numérique
- 22% : social

Le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) d'un montant de 22 millions d'euros sur la période 2015-2020 se met en place progressivement. Sur les 62 opérations réparties sur les 23 communes, 19 opérations ont été réalisées ou sont en cours de réalisation.

Le maire Xavier Gaudio estime que le budget de MACS est globalement plutôt bien géré hormis le budget transport. Aucune remarque n'est à formuler sur Yégo plages et sur Yégo scolaire ; ce n'est pas le cas sur le reste du réseau Yégo.

Delphine Bart rappelle la problématique des bus surdimensionnés, coûteux et énergivores. Elle souligne que les désaccords entre la commune et la communauté n'entravent pas les relations entre les deux entités. Elle regrette que, lors de la création de MACS en 2002, les vrais sujets de mutualisation des agents n'aient pas été faits et qu'aujourd'hui, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences semble inexistante. Elle regrette également que les mouvements de mutualisation soient reportés à 2019.

De même, le projet de la société Quadran, retenue pour mettre en œuvre une stratégie de développement de production d'énergies renouvelables sur le territoire de MACS, avec un modèle de gestion qui associe les citoyens et les acteurs locaux au côté de MACS et de Quadran, manque d'ouverture démocratique : Hossegor n'est pas dans le groupe de travail.

b) SIVOM Côte Sud des Landes

Rapporteur : Xavier Gaudio / Henri Arbeille

Vote : porter à connaissance

Le SIVOM est un établissement public de coopération intercommunale (syndicat à la carte : les communes adhèrent à ses compétences si elles le désirent) créé le 02 février 1954.

Il a pour mission :

- La gestion du port de plaisance, du lac marin et de l'ensemble du domaine public maritime concédé (compétence Capbreton, Hossegor, Seignosse)
- La gestion de la salle des spectacles des Bourdaines à Seignosse (compétence Capbreton, Hossegor, Seignosse et Labenne)
- Le fonctionnement et la mise en œuvre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) et des moyens afférents sur son territoire en matière de prévention et d'assistance aux victimes (compétences Capbreton, Hossegor, Seignosse, Labenne, Angresse et Bénesse-Maremne)

Au niveau financier, les comptes administratifs 2016 font apparaître des excédents qui seront reportés sur l'exercice 2017 :

- Budget principal : + 543 952 €
- Budget Port : + 285 558 €
- Budget Bourdaines : + 52 110 €

Henri Arbeille fait part de son inquiétude sur la gouvernance une fois que le SIVOM sera absorbé par MACS au 1^{er} janvier 2018 et sur la représentativité d'Hossegor. Le maire Xavier Gaudio précise que le transfert du syndicat à MACS est une obligation imposée à la communauté par le schéma départemental de coopération intercommunale datant de mars 2016. Les recettes liées à la gestion du lac et du port seront générées par une taxe fiscale établie auprès des contribuables des 23 communes, ce qui aura pour effet de favoriser les communes membres du SIVOM.

Concernant la gestion de la salle des Bourdaines, le maire Xavier Gaudio précise que si la communauté et la ville de Seignosse ne se mettent pas d'accord sur les coûts de fonctionnement, cette salle restera dans le patrimoine communal seignossais.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MACS

9. Pacte financier et fiscal solidaire

Rapporteurs : Delphine Bart/Xavier Gaudio/Henri Arbeille

Vote : unanimité

L'assemblée approuve le projet de pacte financier et fiscal solidaire de MACS.

Les grands principes du mécanisme de redistribution proposé sont les suivants :

- une nouvelle répartition du produit foncier bâti économique communal et intercommunal créé à compter du 1^{er} janvier 2017, l'ensemble des autres ressources fiscales des communes et de MACS étant sanctuarisé ;
- un dispositif pour les nouvelles implantations uniquement au sein des zones d'activité et des ZACOM : seule la fiscalité nouvelle générée par le développement économique (achat de foncier, étude, aménagement) à compter du transfert de compétence sera prise en compte en vue d'une redistribution au bénéfice des 23 communes du territoire ;
- une meilleure solidarité financière entre les communes à l'échelle communautaire ;
- un mécanisme uniquement en faveur des communes, MACS ne recevant aucun bénéfice financier de ce dispositif, tout en y contribuant.

Le projet de pacte financier et fiscal de MACS permet de formaliser le partage du produit foncier bâti nouveau (généré à compter du 1^{er} janvier 2017) acquitté par les entreprises implantées au sein des zones

d'activité économique et d'aménagement commercial (ZACOM au sens du Schéma de cohérence territorial de MACS) selon une logique de redistribution et de solidarité.

Delphine Bart rappelle que ce dispositif permettra d'aider les communes dont les budgets sont très tendus du fait de la baisse des dotations d'état.

AFFAIRES GÉNÉRALES

10. Engagement de la procédure de déclassement du domaine public du trottoir le long de la parcelle Point P

Rapporteur : Philippe Gelez

Vote : unanimité

L'engagement de la procédure de déclassement est autorisé par l'assemblée.

Philippe Gelez explique que, compte tenu de la création d'un nouveau giratoire au niveau de l'actuelle entrée de Point P, il est nécessaire de modifier l'accès et de le positionner au Sud de la parcelle, à l'intersection avec la route de Seignosse et l'avenue des Tisserands.

La surface de vente étant impactée par ces travaux, la société souhaite acheter une partie du trottoir situé le long de l'avenue des Tisserands. Considérant les travaux d'aménagement du parc d'activité, celle-ci deviendra à sens unique : la conservation par la commune de cet espace (environ 80m x 2m) n'est pas nécessaire. Afin de vendre cette bande de terrain, il convient de la déclasser du domaine public de la commune vers le domaine privé communal.

11. Lots du Garden : critères de sélection et cahier des charges

Rapporteur : Henri Arbeille

Vote : unanimité

L'assemblée approuve les critères de sélection et le cahier des charges présentés par Henri Arbeille. Ces éléments permettront de choisir les acquéreurs en toute transparence, l'objectif étant de vendre ces cinq terrains à bâtir à des jeunes ménages qui souhaitent s'installer en résidence principale sur la commune. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 31 octobre 2017.

Le maire Xavier Gaudio rappelle que la commune réserve un terrain au bourg de Soorts pour la construction de logements sociaux et que, lors de l'approbation du PLUI, des nouvelles zones seront urbanisées.

12. Gratuité du stationnement pour les véhicules électriques en recharge

Rapporteur : Xavier Gaudio

Vote : unanimité

L'assemblée approuve les travaux d'installation de deux bornes de rechargement électrique et autorise la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques sur tout emplacement de stationnement pendant 2 ans. Ces bornes seront implantées au parc d'activité Pédebert et en front de mer.

Delphine Bart précise que cette démarche va dans le sens de la promotion et de l'encouragement aux équipements en véhicules électriques et donc d'une démarche environnementale.

13. Ouverture d'un poste d'adjoint administratif

Rapporteur : Philippe Gelez

Vote : 16 pour et 1 abstention (Delphine Bart)

L'assemblée approuve l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif pour un agent du service urbanisme.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

14. Décisions du maire

Il s'agit de décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT et des délibérations s'y rapportant en date du 10 avril 2014 et du 1er avril 2016 portant délégation d'attributions du conseil municipal au Maire :

Marchés à procédure adaptée

a) Marché de fourniture d'un tondo broyeur – Modification du montant initial du marché

Le montant initial du marché a été modifié du fait qu'une option proposée initialement par l'entreprise attributaire Agrivision n'a pas été retenue puisqu'elle ne correspondait pas aux besoins des services municipaux utilisateurs.

Le maire a procédé à la modification du montant initial du marché de fourniture d'un tondo broyeur (décision du maire du 24 mai 2017).

Montant prévu initialement : 36 815 € HT, soit 44 178 € TTC

Montant de l'avenant négatif : 4 125 € HT, soit 4 950 € TTC

Nouveau montant après avenant négatif : 32 690,00 € HT, soit 39 228 € TTC.

b) Marché public de travaux du réaménagement du Bourg de Soorts

Les offres des entreprises suivantes ont été déposées :

- Lot n°1 «Terrassement/ Voirie/ Assainissement » : Société Eiffage Route, Lafitte TP, Soubestre
- Lot n°2 « Aménagements paysagers/ Mobilier/ Ouvrages Bois et Métal » : Société Exploitant Entreprise Jean Pierre Guichard, SARL Laffite Paysage, Société Bouyrie de Bie (ID verte), L'Ami des Jardins

Le maire a retenu :

- Lot n°1 : «Terrassement/ Voirie/ Assainissement », la société Soubestre pour un montant de :
 - pour la tranche ferme : 1 642 865,23 € HT soit 1 971 438, 28 € TTC
 - pour la tranche conditionnelle n°1 : 118 230, 22 € HT soit 141 876,26 € TTC
 - pour la tranche conditionnelle n°2 : 62 394,41 € HT soit 74 873, 29 € TTC
 - pour la tranche conditionnelle n° 3 : 22 961,36 € HT soit 27 553, 63 € TTC
- Lot n°2 « Aménagements paysagers/ Mobilier/ Ouvrages Bois et Métal », la Société ID Verte pour un montant de :
 - pour la tranche ferme : 395 233,50 € HT soit 474 280,20 € TTC
 - pour la tranche conditionnelle n°1 : 11 505,44 € HT soit 13 806,53 € TTC
 - pour la tranche conditionnelle n°2 : 34 248,59 € HT soit 41 098,31 € TTC
 - pour la tranche conditionnelle n° 3 : 3 849,45 € HT soit 4 619, 34 € TTC

Pour information, les tranches conditionnelles concernent :

- Tranche conditionnelle 1 : aménagement de la rue de la Forêt
- Tranche conditionnelle 2 : aménagement du square de l'Eglise
- Tranche conditionnelle 3 : implantation du giratoire Est

c) Marché de travaux d'adduction d'eau potable renforcement et renouvellement du réseau du bourg de Soorts

4 sociétés ont déposé une offre : société Suez Eau France, société SOC, société Duhalde et la société Giesper SAS

La société Suez Eau France a été retenue pour un montant de 147 894,20 € ht.

15. Questions diverses

Néant

Le maire Xavier Gaudio précise que le dossier de désensablement du lac a obtenu les avis favorables nécessaires et que, sauf recours, les travaux devraient commencer en octobre 2018.

Il précise également que la commune souhaite organiser une exposition de portraits et qu'à ce titre, la commune recherche des œuvres de Suzanne Labatut.

Christophe Gès rappelle la finale Master de cesta-punta télédiffusée sur Canal + Sport le 5 octobre 2017.

Cathy Montaut fait part de la rentrée scolaire dans les deux groupes scolaires qui s'est bien déroulée. Elle précise que les membres du Projet Educatif Territorial seront prochainement convoqués pour avancer sur le dossier de la semaine scolaire à 4 jours ou à 4,5 jours.

Henri Arbeille annonce le programme de la semaine bleue qui se déroulera du 2 au 8 octobre 2017.

Le maire Xavier Gaudio rappelle aux conseillers que le prochain conseil municipal aura lieu le 16 novembre 2017 à 19 heures.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun conseiller ne demandant la parole, il lève la séance du conseil municipal à 20h40.

Soorts-Hossegor, le 7 novembre 2017

Le maire,
Xavier Gaudio